ART. 2 N° 869

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 869

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« La crise écologique engendre des tensions à toutes les échelles : elle fait naître des conflits de voisinage pour l'utilisation des ressources aussi bien que des conflits à très grande échelle entre superpuissances pour l'appropriation de routes commerciales, de terres cultivables, de matières premières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI NUPES souhaite mettre l'accent sur les tensions engendrées par la crise écologique, qui suppose de nouvelles considérations aussi bien locales qu'internationales.